

Aide publique au développement : de nouveaux outils de financements locaux

Depuis quelques années, l'Agence Française de Développement met à disposition des collectivités et des régions locales des financements sans garantie de leur gouvernement. Ces financements sont souvent l'occasion de plaider pour une plus grande autonomie financière de ces entités. La régie des eaux de Phnom Penh a opéré un redressement spectaculaire dans un contexte d'après-guerre qui lui a permis de bénéficier d'une légitimité reconnue auprès de ses ministères de tutelle et d'acquiescer une large autonomie. Ce processus est accompagné par l'AFD grâce à deux concours en risque direct.

Les régions municipales marocaines devraient entrer dans un processus de contractualisation avec leur tutelle, permettant de clarifier leurs objectifs et de leur accorder les moyens de les atteindre. L'AFD accompagne ce processus à travers le premier financement non souverain d'un bailleur de fonds accordé à la régie d'Agadir.



ENGAGÉS
POUR L'EAU
DU MONDE.

DES FINANCEMENTS PÉRENNES POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Le gouvernement adopte un cadre national précisant, dans la durée, le financement de la totalité des dépenses :

- Il organise le secteur de façon à optimiser les coûts et à économiser les ressources en eau
- Il répartit la charge financière de façon planifiée sur le long terme pour les contribuables et la rend abordable pour les usagers
- Il s'assure que les acteurs du secteur disposent des moyens financiers adéquats pour l'exercice de leurs responsabilités

Le financement de l'eau en France : de l'État à l'utilisateur

L'État et les collectivités locales ont largement subventionné les investissements dans le secteur de l'eau et l'assainissement jusqu'au début des années 1990. Puis, l'équilibre financier des services locaux d'eau et d'assainissement est devenu obligatoire selon le principe de « l'eau paie l'eau ». Depuis lors, les usagers payent l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'investissement de leurs services d'eau potable et d'assainissement. Toutefois, quelques subventions à l'investissement (département, région) subsistent. L'État met de plus en place des mécanismes de péréquation entre usagers permettant de mobiliser la solidarité sur un territoire plus vaste (bassin ou territoire national):

- le Fonds National d'Adduction d'Eau a permis entre 1954 et 2004 de subventionner le développement des infrastructures en milieu rural grâce à une taxe prélevée par l'État sur toutes les factures d'eau ;
- depuis 1964, les 6 Agences de l'Eau, véritables « banques de l'eau des bassins hydrographiques », collectent des redevances sur les factures d'eau et d'assainissement, et subventionnent en retour les investissements d'eau et d'assainissement essentiels à la préservation des ressources. C'est ce qui a permis le financement de la plupart des stations d'épuration des eaux usées.

La mobilisation de financements externes issus de la solidarité internationale et des marchés financiers dépend de ces éléments fondamentaux.

www.partenariat-francais-eau.fr

Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétale

À l'approche de l'échéance de 2015, le besoin de sécuriser les financements indispensables à l'atteinte des OMD se fait fortement ressentir. Cette urgence est encore plus marquée dans le contexte de crise financière internationale.

Il existe trois sources principales de financement du secteur de l'eau : les tarifs payés par l'utilisateur, le budget national abondé en grande partie par l'impôt et les transferts de la solidarité internationale.



C'est sur la tarification et l'impôt que les gouvernements peuvent directement agir et avoir une programmation efficace des investissements pour le secteur de l'eau sur le long terme.

Comment élaborer une stratégie de financement efficace, équitable et durable ?

Ajuster et associer les ressources financières et les besoins de financement pour répondre aux objectifs du secteur par :

- une couverture de la totalité des coûts du secteur (investissement, fonctionnement et entretien) ;
- un accès de tous au service à un prix abordable
- la préservation de la ressource pour les générations futures.

Dynamiser le dialogue sectoriel par une approche large et consensuelle qui suppose que :

- tous les acteurs partagent une compréhension commune des enjeux sous l'impulsion des autorités ;
- toutes les composantes du secteur sont prises en considération (eau potable, assainissement, eau agricole...) ainsi que leurs relations avec d'autres thématiques (urbanisation, industrie, tourisme, énergie...).

Ajuster les besoins : faire plus avec moins

Le secteur doit mettre en place une organisation et une gestion favorisant l'efficacité opérationnelle et économique : rendement des réseaux, optimisation de l'irrigation, recouvrement des factures. Des moyens sont mis en œuvre pour assurer l'indépendance des acteurs et limiter les surcoûts dus à la corruption.

Les objectifs de qualité de service et de desserte peuvent être atteints progressivement, en fonction des contraintes financières.

Sécuriser les ressources : priorité à la solidarité locale

Les ressources budgétaires des pays en développement sont limitées et en concurrence avec d'autres secteurs. Les volumes de l'Aide publique au développement sont restreints et parfois incertains. Il importe donc de privilégier le financement du secteur par les tarifs, en respectant les contraintes budgétaires des ménages et en mettant en place des mécanismes de péréquation efficaces entre usagers et/ou entre services.

Les aides en dons provenant de la coopération internationale ne représentent que 5% des investissements déboursés dans le secteur de l'eau des pays en développement. Mais elles sont indispensables, en particulier à destination des pays les plus pauvres et du monde rural. Leur augmentation doit donc rester une priorité pour les pays riches.

Optimiser l'allocation des ressources : privilégier l'équité et l'intérêt général

Les subventions publiques doivent être dédiées en priorité aux investissements dont les bénéfices sur la santé, l'environnement et le développement économique sont les plus forts pour la société.

Les ressources de la solidarité internationale doivent se concentrer sur l'accès des plus pauvres aux services et sur le renforcement de compétences. Elles ont ainsi un effet catalyseur et créent les conditions nécessaires à l'émergence d'un secteur performant.

Hydraulique urbaine au Sénégal : une stratégie de financement réussie pour des OMD en passe d'être atteints.

En 1996, le Sénégal a entrepris avec succès une réforme du secteur de l'hydraulique urbaine. Accompagnée d'un important programme d'investissements et d'un engagement de l'Etat à augmenter les tarifs, elle a permis d'atteindre l'équilibre financier du secteur et d'assurer une forte progression du taux de desserte. Ce succès a été consolidé par plusieurs programmes d'investissements, dont le plus récent, le PEPAM, se veut un véritable cadre stratégique pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 visant en priorité les populations les plus pauvres.

La réforme du secteur a été possible grâce à une ferme volonté politique du gouvernement et un appui financier significatif des bailleurs. Le nouveau cadre institutionnel a permis une définition claire des rôles et responsabilités des acteurs. Une planification consensuelle des investissements autour d'un modèle financier partagé entre les acteurs publics et l'opérateur privé constitue la principale raison du succès du secteur de l'hydraulique urbaine. Depuis 1996, la France a accompagné ce processus, à travers les financements de l'Agence Française de Développement.

Donner aux collectivités territoriales les moyens financiers pour assumer leurs responsabilités

Dans les pays qui ont choisi la décentralisation, les ressources humaines et financières sont souvent limitées pour permettre aux collectivités d'assumer leurs responsabilités. Il appartient aux pouvoirs centraux d'accompagner ce processus en accordant une marge de manœuvre tarifaire suffisante à la collectivité, par la mise en place d'outils de programmation facilitant le dialogue entre les différents acteurs locaux et par une fiscalité propre permettant à la collectivité de lever des financements à long terme.

Pays en développement : quelques bonnes pratiques
Un objectif incontournable : assurer le recouvrement des charges d'exploitation par le tarif (= petit équilibre =)

